



Christian Lorci

Salpiglossis en pleine floraison ; il faudra attendre la fin juin au mieux avant de pouvoir l'admirer...

Comme nous pouvons tous le constater, le printemps a cette année des difficultés à s'imposer.

Après un hiver très rigoureux nous aimerions tous le voir pointer le bout de son nez. Du côté des associations pormortaises, elles n'ont pas attendu celui-ci pour bourgeonner et proposer de beaux calendriers d'activités et de rencontres. Vous trouverez dans ce numéro tous les renseignements concernant leurs programmes de l'année à venir, *à vous d'en profiter!*

Histoire : LE DONJON DU FORT DE CHÂTEAUNEUF p.12-14

SOMMAIRE

- Édito **P** 2
- Fête de la peinture **P** 2
- Point sur les travaux **P** 2
- Recyclons nos déchets **P** 3
- Syndicat des eaux du Catenay **P** 3 -4
- Détails des travaux d'EMS **P** 4
- Le médiateur de justice **P** 5
- Les actus de l'Amicale **P** 6
- Comité des fêtes **P** 7
- ASSPM **P** 8-9
- Associations programmes activités 2012 **P** 10
- Gazouillis : L'accenteur **P** 11
- La BD de Ciret : SMS **P** 11
- Le Château-fort **P** 12-14
- Où irons nous dimanche? **P** 15-16
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 17-21
- Le jeu des 5 erreurs de Ciret : L'épouvantail **P** 21
- Jeux & Solutions **P** 22-23
- À votre service **P** 24



FOIRE-À-TOUT Dimanche 13 mai

Réservez votre emplacement !

p.7



4^E JOURNÉE BLANCHE DE CASTILLE

Dimanche 13 mai

Inscrivez-vous dès maintenant !

p.9

IMPÔTS LOCAUX

Le conseil municipal a lors de ses délibérations du 28 mars dernier décidé **de ne pas augmenter** les taux d'impôts locaux sur la part communale.

L'Édito par *Guillemette Alquier*

Le mois de mars nous a donné de belles journées ensoleillées qui nous ont permis de reprendre avec plaisir le chemin du jardin. Ce temps sec laisse présager un printemps où l'eau risque de manquer. En février les précipitations ont été faibles (-66% par rapport à la normale à Évreux), le mois de janvier n'a fait guère mieux (-38%) (sources Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Le département de l'Eure a une pluviométrie relativement basse 700 à 800 l/m² contre 900l/m² en moyenne nationale. Mais Normandie oblige, les pluies n'y sont pas rares, elles sont simplement plus faibles que dans les autres départements normands notamment...

Par ailleurs, le cumul depuis septembre 2011 des pluies efficaces, qui reconstituent les nappes phréatiques est déficitaire sur la France. C'est le plus remarquable déficit depuis 1959 (sources Bureau Recherches Géologiques et Minières).

Ce déficit conduit à des situations difficiles, voire critiques pour certaines régions. Le phénomène existe depuis maintenant quelques années et devient sérieux car on peut noter que, même les années humides, on trouve encore des départements avec des problèmes d'eau (BRGM).

Le sud de l'Europe connaît des difficultés plus importantes encore, l'Espagne notamment. La ville de Barcelone connaît de graves problèmes d'approvisionnement et a même dû importer de l'eau par bateau citerne !

Nous trouvons naturel que l'eau coule du robinet, et nous ne nous posons aucune question sur notre consommation ou sur sa provenance. Et pourtant l'Agence Européenne pour l'Environnement tire la sonnette d'alarme, compte tenu de la situation de sécheresse relative en Europe. L'eau potable doit répondre maintenant à un double enjeu, la quantité et la qualité. Nous avons la chance d'avoir à Port-Mort une eau potable de très bonne qualité grâce au captage du syndicat du Catenai, que la forêt protège. La communauté de communes EMS va capter de l'eau sur notre village et une interconnexion sera créée entre ce captage et notre réseau.

Depuis longtemps l'eau fait partie de nos préoccupations d'élus et l'importance de ce sujet mériterait qu'il soit abordé plus souvent dans ce journal. Vous trouverez dans ce numéro les détails sur ce nouveau captage et sur la pérennité du syndicat du Catenai.

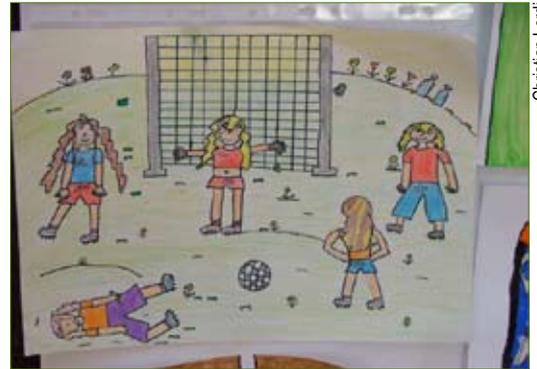
Fête de la peinture à Port-Mort le 3 juin

Le Comité des Fêtes organise la Fête de la peinture avec le soutien du Conseil Général et de la Municipalité de Port-Mort.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

8h30

- Accueil des participants avec la pose d'un tampon sur les supports.
- Café offert aux concurrents par la Municipalité.
- Remise des canotiers aux participants.
- Ouverture de l'atelier pour les enfants de l'école de Port-Mort.
- Lecture de la charte et informations sur le thème.
- Départ des participants.



Une œuvre récompensée lors d'une précédente manifestation.

Christian Lordi

À partir de 9h30

- Les peintres et photographes sont dans la rue ou bord de Seine. Venez les voir !

17h00

- Exposition des œuvres à la Maison du Village.

■ **LUCIEN CAILLOT**

Point sur les travaux

Les travaux programmés pour les trottoirs et le nouveau parking rue de Falaise sont maintenant terminés.



Le terrain multi-sports est maintenant opérationnel et ce nouvel équipement est maintenant en service. Celui-ci est à disposition prioritairement des enfants de l'école, de la garderie périscolaire et bien sûr au centre de loisirs durant l'ouverture de celui-ci. Le reste du temps l'accès sera libre pour tous les jeunes de Port-Mort. L'entrée du terrain multi-sports se trouve rue de Falaise et donne sur le parking fraîchement aménagé.



D'autres jeux pour les plus petits (3 à 8 ans) sont mis à disposition sur l'espace situé derrière la Maison de village. Il est ouvert sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. À l'occasion de cet aménagement un passage a été ouvert entre la place de la Maison de village et cet espace vert des Loges, permettant ainsi un cheminement piéton de ce lotissement au centre du village.

■ **CHRISTIAN LORDI** [TEXTE & PHOTOS]



DERNIÈRE MINUTE : SÉCHERESSE !!!

LIMITATION DES USAGES DE L'EAU : APPEL À LA PREVENTION

L'état de basses eaux des nappes phréatiques amène dès maintenant la Préfecture à demander à tous de réduire la consommation d'eau. Prévoyez d'ores et déjà de cultiver des plantes peu consommatrices d'eau, de pailler vos plantations, d'arroser « à la fraîche » le matin ou le soir, de récupérer les eaux de pluie...



Recyclons nos déchets

par **Christian CHOMIENNE**

Avec le retour du printemps, nous allons, pour beaucoup d'entre nous, prendre plus régulièrement le chemin de la Déchetterie notamment pour nos déchets verts, mais pas seulement.

Un rappel, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait ou aussi pour les nouveaux arrivants, pensez à échanger ou à demander la nouvelle carte d'accès à la Déchetterie d'Aubevoye. De couleur orange elle remplace l'ancienne carte de couleur bleue, et vous sera délivrée gratuitement par les gardiens de la Déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la carte grise de votre véhicule.

La Déchetterie d'Aubevoye accepte tous types de déchets ménagers, dont entre autres les ampoules et tubes néon, les cartouches d'imprimantes, les piles, le gros électroménager et le matériel informatique, seuls les textiles ne sont pas acceptés.

Je tenais à rappeler dans cet article, que le personnel des déchetteries est employé par le SY.G.O.M., qu'il est là pour vous apporter les conseils et vous assister en matière de tri des déchets, mais aussi veiller à faire respecter la bonne application du règlement intérieur des déchetteries élaboré par le syndicat. Les actes de vandalisme et de malveillance, mais pire encore, les agressions verbales et physiques, hélas cela existe, subis par le personnel dans les différentes déchetteries du ressort du SY.G.O.M. sont intolérables et inacceptables. En 2010 l'ensemble des ces faits a généré 37 dépôts de plaintes de la part du syndicat. Concernant les plastiques, dont le recyclage et donc le tri sont complexes du fait de leurs différentes compositions, sont à déposer dans les sacs bleus et ramassés en porte à porte. On dépose dans ces sacs, tous types de bouteilles y compris les bouteilles d'huile alimentaire, les bouteilles de lait,

les flacons de mayonnaise ou de sauce tomate, les bidons de lessive et adoucissant de toutes sortes, mais pas leurs recharges souples, les flacons de produits d'hygiène et les cubitainers, le tout avec leurs bouchons, inutile de rincer ces emballages, veillez seulement à bien les vider. Ne sont pas à mettre dans les sacs bleus, mais directement dans votre poubelle des déchets ménagers, les bouteilles ayant contenu des produits toxiques, pesticides et autres produits phytosanitaires, les barquettes plastiques de toutes sortes, les pots de yaourt, les films d'emballage des journaux et revues, les sacs plastiques, les pots d'emballage des plantations.

N'hésitez pas, pour ceux qui le peuvent, à vous connecter sur le site internet www.sygom.fr ou aussi www.ecoemballages.fr.

Rappel, depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 30 septembre les **horaires d'été de la déchetterie d'Aubevoye sont du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h45.**

Bon tri à tous et à bientôt dans un prochain numéro,



LE SYNDICAT DES EAUX DU CATENAI

Il réunit les communes de Port-Mort, Notre-Dame-de-l'Isle et Pressagny-l'Orgueilleux. Il gère la distribution de l'eau sur ces communes à partir du captage du Catenai situé au dessus de Pressagny-le-Val depuis les années 1960.

La loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, demande l'élaboration d'un schéma de coopération intercommunale. Celui-ci a été mis en place pour le 31 décembre 2011. Ces schémas ont pour but de regrouper, entre autres, les syndicats intercommunaux afin de mutualiser les moyens. Encore faut-il que ces regroupements débouchent sur des économies effectives et pour la collectivité en cause et pour le citoyen.

Le projet d'un regroupement de notre petit syndicat des eaux avec le grand syndicat du Vexin Normand a ainsi été proposé par la préfecture. Une commission départementale composée d'élus était consultée ainsi que les élus des collectivités concernées.

Les élus du syndicat du Catenai, ainsi que les trois communes membres, se sont élevés contre la décision de regroupement. Le conseil syndical et les conseils municipaux ont fait valoir une argumentation contre le regroupement répondant point par point aux motifs de la décision préfectorale proposée :

1- le syndicat distribue de l'eau d'une excellente qualité, à un coût nettement inférieur à la moyenne départementale, satisfaisant les usagers et en ce sens il répond à l'objectif formulé dans le schéma départemental de coopération intercommunale « d'œuvrer pour une meilleure gestion une protection efficace de la ressource en eau afin que celle-ci soit de qualité, en qualité suffisante et à un moindre coût ».

2 - L'objectif d'un perfectionnement technique de la distribution de l'eau est en cours de réalisation puisque le comité syndical a donné son accord pour la réalisation d'une interconnexion avec le réseau de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine. Les décisions ont été prises, les études sont en cours et l'interconnexion devrait s'effectuer dans les mois qui viennent puisque la communauté de communes Eure-Madrie-Seine a déjà réalisé un forage sur le territoire de la commune de Port-Mort.

3 - Le comité syndical confirme son intention de parfaire sa complémentarité avec le réseau Eure-Madrie-Seine qui est dans le périmètre d'une communauté de



À PARTIR DU MARDI 17 AVRIL

UNE SOIRÉE DE DÉTENTE ET DE CONVIVIALITÉ

CHAQUE MARDI À PARTIR DE 19H45

PLACE DE LA MAISON DE VILLAGE

PÉTANQUE LOISIR POUR TOUS

communes. Ce qui nous interdit une fusion. Néanmoins, les adaptations techniques que nous proposons se traduisent par la même chose.

Finalement, la commission de coopération intercommunale, considérant nos arguments a donné un avis défavorable à la fusion. Monsieur le Préfet a suivi cet avis. Le syndicat du Catenai reste par conséquent indépendant. C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli la nouvelle, et je tiens à remercier les élus qui nous ont soutenu et aidé.

Le syndicat a à cœur, sous la houlette de son président Alain Jegado, de finaliser la mise en place de l'interconnexion avec la communauté de communes EMS. Celle-ci doit nous permettre de distribuer de l'eau provenant du forage d'EMS sur Port-Mort au cas où il y aurait un problème sur la source du Catenai.

Les travaux de forage d'EMS proprement dits sont aujourd'hui terminés. On est passé

à la phase permis de construire au niveau de captage, qui se situe, rappelons le au début de la route de la Table. Un réservoir est également prévu plus haut à proximité de la route de Cléry. Les canalisations emprunteront la RD 313, la RD 10 (vers Courcelles). Elles passeront sous la voirie de La Roque et emprunteront le chemin près de la Seine allant de La Roque à Courcelles sur quelques centaines de mètres pour bifurquer et passer sous la Seine. De gros travaux sont donc en perspective. S'y ajouteront ceux nécessaires à l'interconnexion proprement dite. Le chantier devrait commencer au mois de mai et durer 6 mois.

Un périmètre de protection de ce nouveau captage sera mis en place visant à éviter les pollutions. Il touchera les habitations situées côté pair de la Grande Rue entre le parking de l'auberge et la sortie de Port-Mort vers les Andelys. Les réhabilitations des assainissements de ces habitations seront traités prioritairement s'ils ont lieu de l'être.

Une information sera prochainement délivrée aux habitants concernés concernant le bon usage des traitements phytosanitaires. La commune quant à elle ne traite plus la voirie sur le territoire communal depuis quelques années déjà, elle a décidé néanmoins d'adhérer à la charte départementale des bonnes pratiques en matière de traitements phytosanitaires.

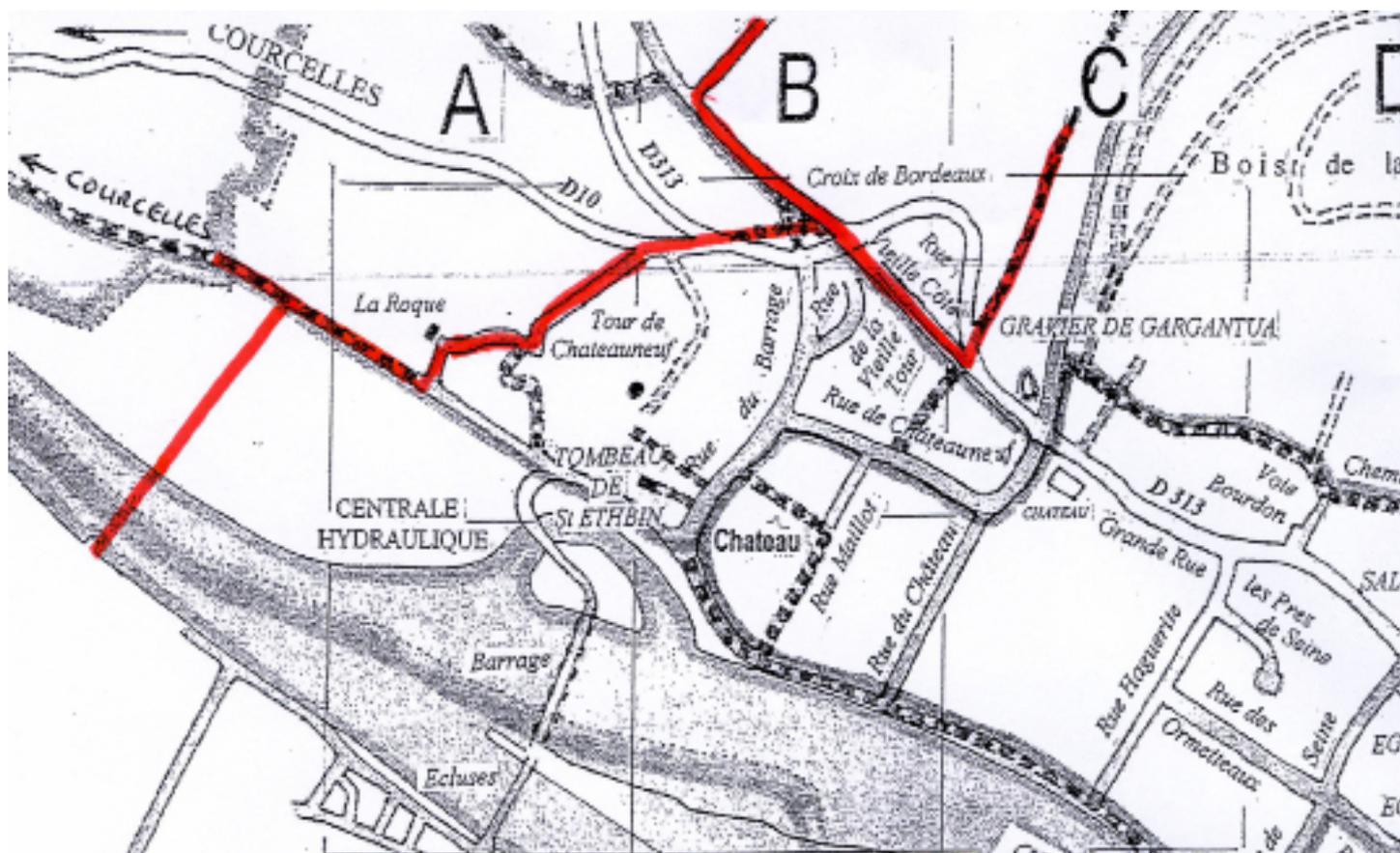
Ce nouveau captage permettra aux habitants de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine de bénéficier d'une eau de qualité et à ceux du syndicat du Catenai d'être alimentés en eau en cas de souci sur le point de captage dudit syndicat. L'eau est devenue un bien précieux, même dans notre société de consommation, si nous considérons qu'il est normal qu'elle coule du robinet de la cuisine, nous nous devons de la partager et de préserver sa qualité.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Détail des travaux d'E.M.S.

Les travaux, prévus pour durer six mois, des conduites pour alimenter le château d'eau situé route de Cléry à partir du forage de la côte de la Table, emprunteront la sente de Port-Mort aux Andelys, puis la rue de la Vieille côte, ensuite la VC10 et la côte de Cléry. L'acheminement depuis le château d'eau pour rejoindre Aubevoye passera par la côte de Cléry, la VC10, le chemin de la Croix de Bordeaux, un tronçon de la D10, la rue de la Roque, le chemin de Port-Mort à Courcelles-sur-Seine puis une propriété privée pour rejoindre la Seine sous laquelle les canalisations passeront. Les traversées de la D313 seront souterraines par fusée. Les riverains seront prévenus au fur et à mesure de l'avancement des travaux et tout sera fait pour minimiser la gêne, mais il est bien évident que des perturbations sont à prévoir pour la circulation.



Le médiateur de justice



Petits litiges de voisinage ou autre, une solution existe : le médiateur de justice.

Son rôle est de trouver un accord amiable entre deux parties qui s'opposent sur un litige. Bien entendu, il ne pourra résoudre le problème que si les deux parties sont d'accord sur son intervention, il faut qu'elles soient désireuses d'un règlement à l'amiable.

QUI EST-IL ? C'est une personne bénévole, nommée par le président de la cour d'appel. Il est tenu au secret à l'égard des tiers.

SES DOMAINES D'INTERVENTION SONT MULTIPLES. Ils concernent les problèmes de mitoyenneté, de bornage, de droit de passage, de conflit entre propriétaire et locataires, de malfaçons de travaux, de problème de consommation (litige avec un fournisseur...), querelle de voisinage...

COMMENT LE SAISIR ? Vous pouvez lui écrire ou prendre un rendez-vous par téléphone. Son intervention est gratuite et peut vous éviter d'engager des frais dans un procès par exemple. Il peut également être saisi par un juge lors d'un procès.

Vous pouvez le joindre au tribunal d'instance des Andelys :
Bd du Général de Gaulle
BP 518
27705 Les Andelys Cedex
Tél. : 02 32 54 11 70

ATTENTION, il n'interviendra pas dans des litiges avec l'administration. Dans ce cas, il faut saisir le médiateur de la république en préfecture.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S »





Sécuriser son habitation



- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.);
- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche



- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte



- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation);
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Les actus de l'amicale



Infos pour les A.C

L'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants et victimes de Guerre), rappelle que cet organisme est en mesure d'apporter une aide financière aux ressortissants ou ressortissantes de l'O.N.A.C., confrontés à une difficulté financière. Celle-ci sera déterminée en fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources. L'O.N.A.C. nous a transmis les formulaires à remplir pour les demandes suivantes : Aide Financière, Participation financière à l'aide ménagère, Aide différentielle en faveur du conjoint survivant, Carte de ressortissant de l'O.N.A.C. Rappelons que cette carte ne concerne pas uniquement les A.C. Citons par exemple le cas des militaires présents en Algérie entre le 02 juillet 1962 et le 02 juillet 1964 qui pour le moment n'ont pas le droit à la carte d'A.C. mais peuvent solliciter le titre de reconnaissance de la nation et obtenir la carte de ressortissant de l'O.N.A.C. (voir JPM N°54).

Notons aussi que le budget 2012 des A.C. échappe à la rigueur qui touche les autres ministères, compte tenu de la « crise » actuelle. La retraite du combattant est ainsi revalorisée de 4 points d'indice à partir du 1^{er} juillet 2012, elle passe donc à 665 € par an au lieu de 605 € actuellement, ce qui est toujours bon à prendre ! En matière fiscale, les avantages consentis aux A.C. restent inchangés, en particulier la demi-part supplémentaire à partir de 75 ans, la retraite mutualiste et la défiscalisation des pensions militaires d'invalidité et de la retraite du combattant.

Assemblée générale du 21 janvier 2012



Une cinquantaine de participants se sont réunis dans la maison de village pour cette A.G. du samedi 21 janvier 2012. Accueil de bienvenue par le président qui rappelle les motivations principales de l'Association qui sont d'entretenir des relations de camaraderie et d'entraide entre les adhérents et de perpétuer en toutes circonstances le souvenir de ceux des nôtres qui sont morts pour la France. Dans ce domaine, nous avons la satisfaction de constater que des jeunes, pour la plupart de l'école de Port Mort participent, avec leur directrice, Mme Lacaille, aux cérémonies Nationales du souvenir des 8 Mai et 11 Novembre et chantent la « Marseillaise ». Bravo les jeunes !

L'effectif de l'Amicale est à peu près constant, avec 53 cotisants, dont quelques adhérents des villages voisins. Nous regrettons toujours un déficit de jeunes dans notre association, ce qui est bien dommage !

Notre activité durant l'année 2012 a ensuite été décrite par Pierre Confland. En ce qui concerne les voyages, la personne chargée de ce domaine (Christiane Pibeau), a quitté la région et aucun candidat ne s'est proposé pour la remplacer. Nous avons donc convenu que ceux qui veulent entreprendre ces sorties peuvent se rapprocher du club de St Pierre de Bailleul qui ont un programme assez complet dans ce domaine. Le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport financier est ensuite présenté par notre trésorière Nicole Confland. Il en ressort un solde positif de l'ordre de 2 329,51 €, ce qui est acceptable. Rapport adopté à l'unanimité.

Cette réunion s'est terminée en dégustant la galette des Rois, préparée par notre boulangerie « La Baguette Magique ».



Suite de notre programme 2012

- ▶ **Buffet campagnard** le samedi 24 mars, 12h Maison de village.
- ▶ **Cérémonie du 8 Mai**, devant le monument aux Morts : Cette cérémonie se déroulera selon l'horaire habituel :
 - o Rassemblement devant la bibliothèque, vente de bleuets, 11h - 11h15
 - o Lecture des messages, dépôt de gerbe 11h20
 - o La Marseillaise par des enfants de l'école de Port Mort vers 11h30
 - o Vin d'honneur dans la Maison de village
 Chacun est cordialement invité à participer à cette cérémonie nationale.



- ▶ **Barbecue** le vendredi 01 juin 2012, 12h au « club house » Près du stand de tir de Port Mort. S'il fait beau comme c'est probable nous serons sous les arbres dans la forêt et ce sera très agréable de déguster les grillades préparées par « Dédé et Raymond alias Mickey », et peut être des spécialités roumaines concoctées par « Gavril et Anna » comme en juin 2010

- ▶ **Foire à tout** le dimanche 09 septembre 2012 organisé par le comité des fêtes. En principe nous serons présents à cette Foire à tout avec panier garni et chamboule tout.

- ▶ Pour la suite nous avons notre traditionnel **repas à l'Auberge des pêcheurs** le vendredi 16 novembre 12h et nous terminerons l'année 2012 dans la Maison de Village le dimanche 16 décembre avec une **choucroute royale**, préparée comme il se doit par Sylvain Regnault, notre boucher-charcutier de Port-Mort.



■ MICHEL MARTINOVITCH



Théâtre à succès !

Port-Mort a eu le plaisir d'accueillir la troupe du « Théâtre de la vallée » de Bonnières-sur-Seine les 17 et 18 mars derniers qui a interprété « **Léonie est en avance** » de Feydeau et « **Le Défunt** » de René de Obaldia.

Les représentations ont eu lieu sur un plancher surélevé de 40 cm (une amélioration matérielle apportée depuis la représentation du « Mari Idéal » du 5 mars 2010).

Un public nombreux et connaisseur a applaudi chaleureusement ces acteurs amateurs de très grand talent.



Mais c'était hier !

L'équipe du Comité des Fêtes vous remercie tous et toutes de votre participation lors des représentations et émet le souhait de vous voir encore plus nombreux à nos manifestations à venir.

Quelques nouveautés sont au programme :

- ▶ **Fête de la peinture**, début juin, près de la Seine ou dans les rues de Port-Mort.
- ▶ **Concert du Chœur d'Annebault**, le 9 juin dans l'église de Port-Mort.

▶ **Karoké**, le samedi 29 septembre

▶ **Foire à tout, lotos** : le CDF assurera la restauration (frites saucisses).

Nous souhaitons distraire un public de plus en plus nombreux à chaque manifestation.

Nos spectacles sont divers et variés, abandonnez pour deux heures le programme télé du samedi soir et vos soucis, et venez nous rencontrer !

■ FRANÇOISE LABIGNE [TEXTE & PHOTOS]

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire du Comité des fêtes s'est tenue le 13 janvier dernier.

▶ **À cette occasion, deux nouveaux membres, Jean-Claude Anger et Dominique Lefort ont rejoint l'équipe du Comité des fêtes.**

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Françoise Labigne

Trésorière : Évelyne Lucet

Secrétaire : François Labigne

Les membres : Jean-Claude Anger, Lucien Caillot, Dominique Lefort, Michel Lucet, Évelyne Tain.

Au cours de la saison 2011, le CDF a proposé des spectacles très variés en passant du théâtre à une comédie ballet, de la chorale chantant Fugain au concert de Gospel, sans oublier l'exposition de peintures et photos. Et dans le domaine loisirs : la fête de la musique, la fête du village et les manifestations lotos et foires à tout, fête de Noël.

Encouragé par le succès remporté lors de ces multiples manifestations, l'équipe Comité des fêtes maintient l'orientation culture et loisirs et reconduit en 2012, le théâtre, la musique, l'exposition de peintures et photos.

Merci à l'équipe municipale pour le prêt de la salle, sans quoi, nos spectacles ne pourraient pas avoir lieu.

La qualité des spectacles sera au rendez-vous, faites nous confiance !

Le concert de musique celtique avec le **groupe CELTICA** a donné le ton de nos manifestations prochaines.

Les trois compères ont enflammé, enthousiasmé, dynamisé les spectateurs venus de Port-Mort, de Notre-Dame-de-L'Isle, de Pressagny, enfin des alentours. Ils ont applaudi les musiciens à tout rompre.

▶ **Appel à tous les musiciens**

Fête de la musique : le Comité des Fêtes fait appel à la bonne volonté des tous les musiciens pormortais ou non, pour une participation à cette soirée du 21 juin.

La musique est votre plaisir, montrez le !

Franck Lefèbvre et ses potes musiciens chanteurs seront présents ce soir là. Ils sont prêts à vous accueillir.

Pour plus de renseignements contacter moi au 02 32 52 98 58.

À bientôt !

■ FRANÇOISE LABIGNE [TEXTE & PHOTO]





Assemblée générale

L'ASSPM a tenu le 25 février 2012 à 18 heures son Assemblée Générale annuelle dans la maison du village.

Auparavant, le Bureau avait organisé une exposition sur le thème : **La crue de 1910 - La mémoire du risque**. Cette exposition qui comptait plus de 40 panneaux a permis de découvrir de nombreuses photos prises lors de cette inondation mémorable de Giverny à Rouen en passant par Vernon, Gaillon, Les Andelys et autres villages proches de Port-Mort.

Lors de l'inauguration, **un hommage a été rendu à Jean Gallais, fondateur de l'association** créée il y a maintenant 33 ans, en présence de sa femme et de ses petits enfants. Cette exposition a attiré de très nombreux visiteurs avec lesquels les organisateurs ont pu prendre contact et faire connaître les buts et activités de notre association.

Rapport moral du Président

► **Trois domaines d'actions** : La qualité de la vie, la sauvegarde du patrimoine et l'environnement.

► **Une vie associative dynamique**, des réunions de bureau régulières et ouvertes, de nombreuses propositions d'activités en coordination avec les autres associations de Port-Mort et un partenariat avec la mairie et le conseil municipal.

► **Une communication diversifiée**, panneau d'information lumineux de la commune, ASSPM sur Internet avec www.port-mort.com et www.eurasso.fr (plate forme numérique des associations du département).

Rapport d'activités

► L'année passée marquée par une activité de l'ASSPM très soutenue : Réunions mensuelles du bureau et participation aux réunions diverses entrant dans le cadre des buts de l'association, mais aussi organisation de manifestations amicales quasi mensuelles sur des thèmes variés : balades de printemps et d'automne, entretien de la butte de Châteauneuf, nettoyages des berges de la Seine, journée Blanche de Castille, visite de Saint-Nicolas, etc..

Nous remercions vivement la mairie, les associations et tous les membres de L'ASSPM nous ayant apporté leur aide dans la gestion et l'organisation de ces manifestations. En 2011, la mairie a effectué l'achat de 3 barnums disponibles pour toutes les associations.

Rapport financier

► Résultat négatif de 251 € lié aux dépenses importantes des manifestations Blanche de Castille et S'-Nicolas.
Approbation à l'unanimité de ces trois rapports.

Élection du conseil d'administration

- Reconduction de :
Alain Vigouroux, président,
Michel Letellier, vice président,
Bernard Bauduin, trésorier,
Marie-Christine Baron, secrétaire,
Serge Coupé, membre actif du bureau.
- Nouvelle admission : Philippe Soing

Les fonctions ont été validées lors de la réunion du bureau le 7 mars 2012.

Orientations pour 2012

- Maintenir et renforcer les liens avec les autres associations de Port Mort.
- Poursuite de la réalisation du plan de mise en valeur de la Butte de Châteauneuf.
- Suivre l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).
- Renforcer les actions sur le volet environnement (en direction des jeunes en particulier).
- Surveiller de près le dossier de demande d'extension des carrières de Notre Dame de l'Isle.
- Maintenir le principe d'une activité fédératrice par mois.
- Continuer à suivre le dossier des PPRT des usines Nufarm et Syngenta.
- Chercher de nouvelles formes d'actions en direction des nouveaux habitants .
- Renforcer la communication en interne et vers l'extérieur.

Opération sauvetage des amphibiens, 16 mars 2012



Chaque année à l'approche du printemps, quand les températures sont plus douces, des milliers de batraciens* entament leur migration. Enterrés et abrités pendant tout l'hiver au cœur des forêts, le moment est venu de choisir une ou un partenaire et de rejoindre mares et étangs pour s'accoupler, à l'abri des poissons grands amateurs d'œufs et de têtards. Malheureusement leur course à la reproduction les oblige à traverser des routes ou beaucoup d'entre eux se font écraser par les véhicules.

Le début de la nuit est un instant critique où l'assistance de l'homme est la plus efficace. Le travail consiste à ramasser dans des seaux, les crapauds, avant qu'ils ne traversent et à les emporter près des lieux de reproduction. Une douzaine de personnes adultes et enfants de Port-Mort étaient venues ce soir là porter assistance à la SECA (Société Écologique du Canton des Andelys) à Amfreville-sous-les-Monts, ce qui a permis de sauver 198 crapauds et de constater le décès de 9 autres sur la route, ces derniers n'ayant pas eu la chance de rencontrer à temps un membre de notre Association.

■ MARIE-CHRISTINE BARRON

* batracien : ancien synonyme d'amphibien.



4^e journée Blanche de Castille, dimanche 13 mai « Fête de la Nature »

Butte de Châteauneuf à Port-Mort – Stationnement de voitures : Croix de Bordeaux - **Inscription obligatoire**

Parlez de cette journée autour de vous , Invitez des voisins, des amis..., de Port-Mort ou d'ailleurs !

Dans la continuité de son action pour la connaissance et la protection de l'environnement, l'ASSPM a choisi, cette année, d'intégrer la quatrième journée Blanche de Castille dans la sixième Fête de la Nature qui propose ce jour-là des manifestations dans la France entière.

Programme

MATIN

1 - Les côteaux calcaires de Château-Gaillard

Boucle de 4,5 kilomètres avec quelques passages sur sentiers étroits en pente dont un morceau avec pente à fort pourcentage...

► Départ : 7 h 30 aux Andelys.

2 - Les terrasses alluviales « Le Chemin » (Tosny)

Boucle d'à peine 2 kilomètres en terrain totalement plat donc accessible à tous.

► Départ : 10 h 15 à Tosny.

MIDI

Pique-nique champêtre à la tour-moulin, précédé d'un apéritif offert par l'ASSPM.

APRÈS-MIDI 14 h 30 - 17 h 00

Rallye « Tous férus de Nature ! »

Sous forme d'un rallye en « jeu de l'oie », chaque équipe inscrite (de 3 à 5 personnes) devra, dans la joie et la bonne humeur, répondre à des questions, passer Les épreuves... destinées à vérifier leur connaissance de la nature dans toutes ses composantes (oiseaux, fleurs, géologie, ciel...).

La totalité du jeu se passe sur la Butte (donc aucun déplacement en voiture).

Le rallye s'adresse à tous les âges ; les équipes mélangeant les générations (et particulièrement avec des enfants) recevront des bonus.

CÉRÉMONIE DE CLOTURE

Le « Cercle des Compagnons de la Butte de Châteauneuf » remettra la récompense au gagnant.



INSCRIPTION

par mail : alain-vigouroux@wanadoo.fr

par téléphone : 06 31 69 35 42

par courrier : ASSPM 18 rue du Barrage 27940 PORT MORT

Les inscriptions peuvent se faire pour une ou deux balades, selon les souhaits de chacun.
Chaque inscrit recevra une fiche détaillée présentant les balades avec précision.

Balade de printemps, 1^{er} avril 2012



Cette balade de printemps avait été organisée par le bureau de l'ASSPM autour de Rouen.

La première partie de cette journée nous a conduits à partir de St-Adrien au pied de la chapelle construite en partie dans la roche calcaire, vers les coteaux qui surplombent la route. Empruntant une jolie vallée surprenante par sa nature sauvage nous sommes allés jusqu'à Belbeuf, un très joli village dominé par un magnifique château appartenant maintenant au groupe d'assurances AXA. Après 9 km et 2 h 30 de marche, retour sur les hauteurs de St-Adrien, rencontre sur les pelouses calcaires d'une profusion d'anémones pulsatiles et arrivée près du Moulin Rose qui a rappelé quelques souvenirs de jeunesse à certains, puis repas dans une crêperie de la place St-Marc à Rouen. L'après midi fut consacré à une visite de Rouen sous la coupe de notre guide Jean-Louis Breton qui avait orienté la promenade sur le thème d'un safari sur les traces d'animaux réels ou imaginaires, dissimulés dans le patrimoine historique de la capitale normande. *Super journée, merci Jean-Louis !*



Association de Sauvergarde du Site de Port-Mort

DATE	ACTIVITE
Dimanche 15 avril	Loto
Dimanche 13 mai	Foire à tout fête foraine
Dimanche 3 juin	Fête de la peinture
Samedi 9 juin	Concert : le Chœur d'Annebault chante dans l'église de Port-Mort
Jeudi 21 juin	Fête de la musique
Samedi 23 juin	Fête du village, repas
Dimanche 9 septembre	Foire à tout
Samedi 29 septembre	Karaoké , repas
Dimanche 21 octobre	Loto
Samedi 17 novembre	Spectacle musical ou théâtre
Dimanche 9 décembre	Fête de Noël

MOIS	JOUR	HEURE	SUJET	LIEU	PARTICIPANTS
Janvier	04	18h30	Réunion de bureau	Mairie	Membres bureau Bureau + invités
	11	19h30	Galette des rois		
Février	1 25	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Maison de village Maison de village	Membres bureau Tout public Adhérents
		15h00	Expo «crue 1910»		
		17h00	Assemblée générale		
Mars	7 18	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Butte Châteauneuf	Membres bureau Tout public
		8h30 à 12h00	Nettoyage de la butte avec pause café		
Avril	1 4	9h30	Balade de printemps	Salle Associations	Adhérents Membres bureau
		18h30	Réunion bureau		
Mai	2 13	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Butte Châteauneuf	Membres bureau Tout public
		9h00	Journée blanche de Castille		
Juin	6 23	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Butte Châteauneuf	Membres bureau Tout public
		14h00	Participation à la fête du village		
		à 17h00			
Juillet	4 14	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Butte Châteauneuf	Membres bureau Tout public
		12h00	Pique-nique musical de la fraternité		
Septembre	5 23	18h30	Réunion bureau	Salle Associations A définir	Membres bureau Tout public
		9h30	Nettoyage au village avec pot de l'amitié		
Octobre	3 14	18h30	Réunion bureau	Salle Associations	Membres bureau Adhérents
		9h30	Balade d'automne		
Novembre	7 18	18h30	Réunion bureau	Salle Associations Butte Châteauneuf	Membres bureau Tout public
		9h00 à 12h00	Nettoyage de la butte de Châteauneuf avec pause café		
Décembre	2 5	18h30	Saint Nicolas	Butte Châteauneuf	Tout public
		14h00 à 16h00	Réunion bureau	Salle Associations	Membres bureau



DATE	ACTIVITE	LIEU
Dimanche 24 mars	Buffet campagnard	Maison de village
Mardi 8 mai	Cérémonie	Monument aux morts
Vendredi 1 juin	Barbecue	Club House
Dimanche 09 septembre	Foire à tout	Avec Comité des fêtes
Dimanche 11 novembre	Cérémonie	Monument aux morts
Vendredi 16 Novembre	Repas	Auberge des Pêcheurs
Dimanche 16 décembre	Choucroute royale	Maison de village

AE Activités régulières

- ÉCHECS le lundi de 18 h à 19 h 30
- JONGLAGE le mardi à 20 h 00
- TAROT le Jeudi à 20 h 30
- TENNIS DE TABLE le vendredi de 20 h 00 à 21 h 00 pour les enfants et de 21 h 00 à 22 h 30 pour les adultes
- BIBLIOTHÈQUE le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
- GYMNASTIQUE ENFANTS le mercredi de 10 h 15 à 11 h 00 pour les enfants de maternelle et de 11 h 00 à 12 h 00 pour les enfants du primaire
- GYMNASTIQUE ADULTES le lundi de 20 h 00 à 21 h 00 et le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30
- STEP le mercredi de 20 h 30 à 21 h 30
- GYMNASTIQUE SENIORS le mardi de 9 h 30 à 10 h 30 et le jeudi de 17 h à 18 h
- TENNIS
- DANSE ENFANTS le mardi de 17 h 30 à 19 h
- RELAXATION SOPHROLOGIE le vendredi de 18 h à 19 h 30
- LUDOTHÈQUE le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 45 à 18 h 45

GAZOUILLIS 10 par *Guillemette Alquier*

L'accenteur

L'accenteur mouchet ou « traîne buisson »

Avec ce nom à coucher dehors (c'est d'ailleurs ce qu'il fait), la sagesse populaire a préféré retenir celui de traîne buisson pour ce petit passereau discret qui fréquente assidument nos jardins, mais qui est souvent confondu avec un moineau.

.....
 ► **Plumage** : Et pourtant son plumage se différencie de celui du moineau, il n'a pas de joue claire, sa tête est gris bleu avec des nuances gris brun. Il faut bien se camoufler dans l'ombre des buissons ! Son dos est marron rayé, un peu comme celui des moineaux, mais sa poitrine est gris bleu. Par contre l'accenteur a un bec fin, ce qui veut dire qu'il est insectivore, il ne s'appelle pas mouchet pour rien ! Et cessez de le confondre avec un moineau, il est plus svelte n'est-ce pas ? Question sexe, Papa ressemble en tout point à Maman, faut dire que cette dernière milite au MLFA (Mouvement de Libération des Femelles Accenteur).

► **Nid** : Le traîne buisson est un original...il fait son nid dans un buisson. À moins d'un mètre cinquante du sol, le nid est garni de mousse et d'herbes, pas de plumes... ça risque de chatouiller les petits ! Le nid étant bien planqué, Madame accenteur peut se permettre de pondre des œufs turquoise qu'elle couve 14 jours, les petits s'envolent environ deux semaines après leur naissance.

► **Comportement** : Si Madame milite au MLFA, Monsieur n'a pas eu besoin du mai 68 pour libérer ses mœurs ! Ce petit oiseau discret est adepte du ménage à trois, voire plus (quand on aime, on ne compte pas !). Sur un territoire, plusieurs mâles se partagent plusieurs femelles et tout le monde fréquente tout le monde « bibliquement », si je peux dire, (je laisse aux parents le soin d'expliquer aux enfants...) ! Il y a tout de même un peu d'ordre là dedans car un des mâles domine et se réserve un accès privilégié, mais pas exclusif, à toutes les femelles (tant qu'à faire !). Tant et si bien que les œufs si tranquillement turquoise d'une nichée ne sont pas tous du même père, même si majoritairement ils proviennent du mâle dominant ! C'est le « melting pot » façon accenteur.



Guillemette Alquier

► **Chant** : L'accenteur émet des petits cris que l'on remarque peu parmi le chant des autres oiseaux. C'est sans doute pour cela qu'il s'appelle accenteur, ce qui veut dire « chante en accompagnement » et non pas prend l'ascenseur pour monter sur une branche (je ne pouvais pas la louper celle-là) ! Mais au printemps, il ou elle chante, bien en évidence sur une branche. Eh oui, rappelez-vous Madame est militante pour l'égalité des sexes et chante aussi bien que le Monsieur, ce qui est exceptionnel chez les oiseaux... mais pas chez les hommes bien sûr !

► **Nourriture** : Des mouches bien évidemment, mais pas prises en vol, égalité des sexes oblige, il semblerait que personne ne veuille se fatiguer pour ça ! L'accenteur mange aussi d'autres insectes et des vers de terre. L'hiver il becquète aussi quelques fruits et des petites graines, c'est un bec fin.

Regardez bien, vous ne tarderez pas à découvrir près de chez vous, cet oiseau passe-partout qui traîne dans les buissons pour mieux cacher son originalité.

la **BD** de *CIRET*

C'EST PAS JUSTE



Vue sur la Seine et la rive gauche depuis le haut du mur du deuxième niveau du donjon du château-fort

Christian Lordi



Le château-fort

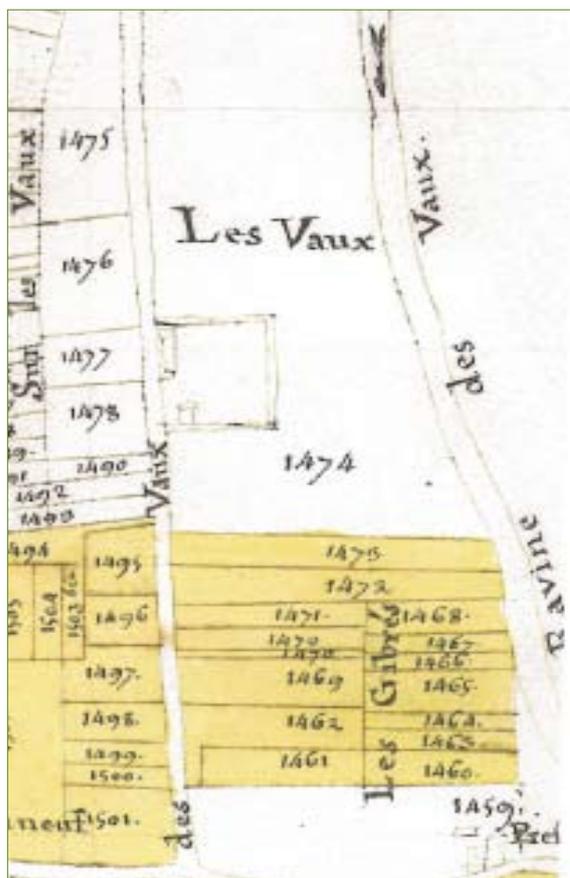
PAR CHRISTIAN LORDI

Que reste-t-il du passé moyenâgeux de notre commune ? Le site de la butte de Châteauneuf regorge de richesses. Il n'y a pas sur celui-ci que la tour moulin, mais aussi des ruines - du château-fort - noyées dans la végétation auquel le quartier de Châteauneuf doit son nom. Château érigé à la fin du XII^e siècle par Richard Cœur de Lion, afin de protéger la nouvelle frontière du duché de Normandie avec le royaume de France. Nous allons essayer à travers cet article et les suivants, de découvrir l'aspect de cette place forte, qui servit plus de lieu de villégiature aux descendants de Philippe Auguste, que de défense de la frontière de Richard Cœur de Lion. Philippe Auguste ayant mis dans son escarcelle le château de Gaillon, il put sans soucis se rendre maître du château Gaillard sans avoir à prendre le château-fort de Port-Mort.

Après un an de lectures, de fouilles et de recherches, je vous propose donc une suite à l'article «Le fief Le Roy» paru au printemps 2011 dans le JPM n°53.

Mais avant de développer, un petit retour en arrière, je vous parlais dans cet article du fortin des Vaux, situé sur les côteaux dans la prairie derrière le gravier de Gargantua. Sur l'extrait de l'atlas de la seigneurie de Port-Mort, publié à cette occasion, ce fortin était estimé se positionner dans le rectangle vert (JPM N° 53 page 17). Les recherches m'ayant permis de trouver sur un autre document, inclus dans le plan de la «Dixme (1)» de Port-Mort, l'implantation exacte de ce fortin est située le long de la sente rurale dite de Port-Mort aux Andelys (À l'époque, sur le plan de la dixme, la sente des Vaux). Nous pouvons y voir le mur d'enceinte, un bâtiment et une tour.

Passons à la suite, l'an passé je vous ai conté la naissance du lieu dit de Châteauneuf. Sur l'Atlas de la seigneurie de Port-Mort, nous disposons de planches où figurent les fossés du château, la **balle du castel** (2). Nous trouvons aussi indiqué, dans l'inventaire des biens en 1791, la carrière du château d'où furent extraites les pierres nécessaires à sa construction. ●●●



Plan de la dixme de Port-Mort

(1) Dixme : Ou disme au XII^e, dîme (du latin *decimus*, dixième), *decima* au féminin) est, depuis le Moyen Âge et jusqu'à la Révolution française, une redevance en nature ou en argent, portant principalement sur les revenus agricoles, et destinée à rétribuer le service public assuré par l'Église.

Une dîme (du vieux français « dixme » soit « dixième ») est une dixième partie de quelque chose, payée (en général) comme contribution volontaire ou d'une taxe ou d'un prélèvement, habituellement en soutien d'une organisation religieuse chrétienne.

(2) Balle du Castel : N'a rien à voir avec une piste de danse ou un jeu de balle au château, ni le lieu où était stocké les balles de céréales.

Ici «balle» du francique balla cf. ancien haut allemand Ballen «ballot» d'où découlent tous les mots comme: baluchon, déballer, emballer, déballage, emballement, emballer. C'était en fait le lieu de réception de marchandise, d'exposition (marchés) situé en général dans la basse-cour du château.

Le bal lui vient du latin ballare «danser», qui a donné le verbe français «baller» tombé en d'usage au XVIII^e s, nous a laissé «ballant(e)», ballade, ballerine.

La balle de céréales en 1549 bale, tiré du même ancien verbe français «baller», au sens de «vanner», secouer les graines dans un van de façon à séparer le grain de la paille et des déchets

La balle est une déformation du mot l'italien palla «projectile» ex: «palla da canone» Boulet de canon. d'où le verbe balloter (se faire projeter). Palla s'est transformé en balla qui est devenu balle. Au moyen âge, la balle, surtout celle du jeu de paume se disait «pelote». Origine de la locution «enfant de la balle», s'est dite d'abord des fils des maîtres de jeux de paume et de tripots, pour arriver aujourd'hui aux comédiens.

Le château-fort et son donjon

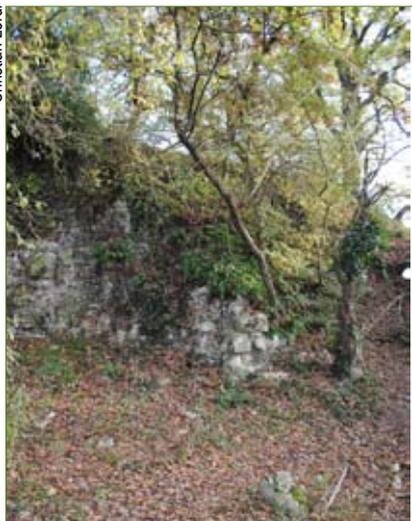
Le donjon appartient essentiellement à la féodalité. ce n'est pas la dernière défense de la citadelle des premiers temps du moyen âge. le donjon commande les défenses du château, mais il dirige aussi les dehors et est indépendant de l'enceinte de la forteresse du moyen âge, le donjon possédait une issue particulière vers la campagne et c'est ce qui le distingue d'une tour classique. Ce qui expliquerait, chez des riverains de la Roque, la présence de souterrains aux alentours de la butte de Châteauneuf.

Le châteauneuf fut élevé, en pierres et en bois, sur une ancienne motte castrale (3). Nous savons que celle-ci a été surelevée lors de la construction du nouveau château-fort, côté «Les Andelys», le fossé n'étant pas assez profond une butte tout du long de celui-ci a été réalisée. Celle-ci est encore nettement visible sur le site de nos jours. Ce remblais a été pris dans le deuxième fossé côté Port-Mort et transporté sur le plateau. Sur ce deuxième fossé une taille de la falaise fut réalisée afin d'en rendre les abords plus abrupts.



Atlas de la seigneurie de Port-Mort

Christian Lordi



Amorce du mur circulaire de la tour adossée au donjon.

Le donjon, lui fut élevé au bout du promontoir vers la Seine, entouré d'un autre fossé et d'un mur d'enceinte en pierre séparant les nouvelles constructions de la basse cour.

À la fin du XII^e les donjons rectangulaires sont abandonnés pour des ronds, moins vulnérables aux projectiles. Notre donjon, dont l'embase et le premier étage subsistent, a un diamètre de 21 mètres : pour se rendre compte de la taille, il était très ressemblant en dimensions à celui de la Roche Guyon, Encore une autre comparaison il était trois fois plus grand que la tour moulin. À l'instar du donjon de la Roche Guyon (4), le notre était aussi flanqué sur sa gauche (vue de la Seine) d'une tour d'un diamètre de 10,50 mètres ; sur site existent encore les amorces des murs circulaires adossés au premier niveau du donjon. Les murs de la tour sont à la base épais de 2 mètres. Ces tours d'appui étaient élevées le long du donjon, à l'endroit où le mur de celui-ci comprenait des escaliers en son intérieur. La largeur des murs du premier étage du donjon est de 3,50 mètres, ceux du deuxième de 3 mètres. Cette différence d'épaisseur permettait de supporter les planchers bois et aussi plus la construction montait, moins il y avait de pierres à élever en hauteur. Ce décalage d'épaisseur entre chaque étage se retrouve généralement dans les constructions des donjons médiévaux.

Christian Lordi

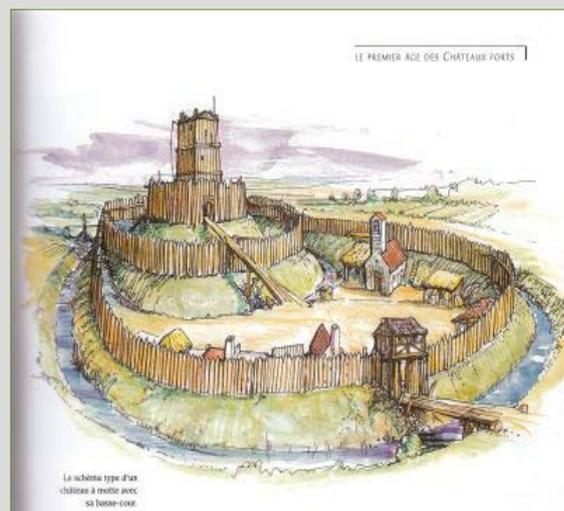


Cet amas de lierre, au fond du fossé, laisse paraître l'enpierrément de l'embase du donjon du château, qui néanmoins à cet endroit fait encore plus de 4 mètres de hauteur.

(3) Motte castrale : La motte est un rehaussement de terre, important, naturel ou partiellement aménagé par l'homme, de forme circulaire. Elle supportait un ouvrage militaire assurant surveillance et protection des biens et des populations locales dès l'an mil.

Les mottes étaient bâties sur des accidents de relief naturel (rebords de plateaux, collines) dans les régions accidentées. Les mottes artificielles sont construites principalement en plaine sur des sites stratégiques. Les mottes mixtes combinent les deux situations précédentes (levées de terre renforcées par des travaux de consolidation et de mise en sécurité).

La motte castrale se caractérise par deux éléments principaux. La motte centrale et la basse cour. La basse-cour était généralement délimitée par une enceinte. On y enfermaient les bâtiments nécessaires à la vie du château (écuries, habitation, bâtiments agricoles). C'est dans ce lieu que se réfugiaient les populations paysannes lors des périodes de troubles. La vulnérabilité au feu (construction en bois), une meilleure efficacité des machines de guerre ainsi que des techniques militaires vont faire des mottes féodales les ancêtres des futurs châteaux-forts (en pierre) qui se multiplieront vers le XI et le XII siècle.

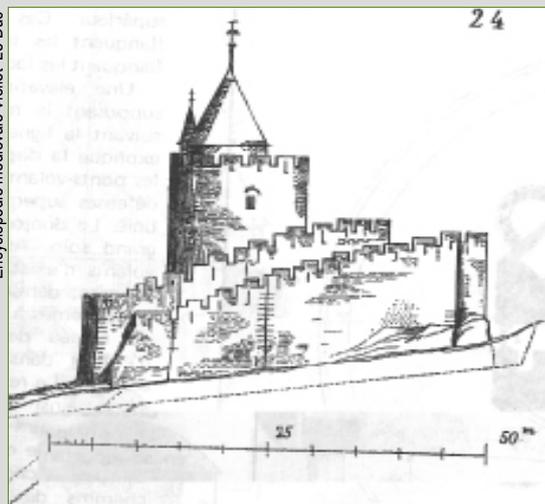


Le schéma type d'un château à motte avec sa basse-cour.

(4) Château de la Roche Guyon : Bâti à la même époque, vers 1190, par Philippe Auguste. Nous distinguons la tour adossée à l'arrière gauche du donjon.

Nous voyons grâce à la ligne d'échelle que les diamètres des donjons étaient sensiblement identiques. Par contre celui de Port-Mort était totalement rond et celui de la Roche Guyon formait éperon. Voir article de Bernard CIRET JPM N°50 Avril 2010.

Encyclopedie médiévale Viollet Le Duc



Le donjon médiéval (5) est la seule construction médiévale dont le plan est typique:

- Au rez-de-chaussée se trouvent les oubliettes qui servent en général non de cachot, mais de réserve de nourritures. Elles n'ont pas d'accès direct vers l'extérieur et sont rarement éclairées.

- Au dessus le 1^{er} étage constitue l'entrée du donjon, généralement placée en hauteur et uniquement accessible par une échelle escamotable ou pont levés. Cette salle était la pièce de réception.

- Se succèdent ensuite entre deux et quatre étages, dans notre cas vue l'épaisseur de l'embase des murs, deux niveaux plus le dernier qui constituait la plate forme haute crénelée de défense. Le deuxième étage était la chambre du maître des lieux et le troisième celle des hommes de troupe. Ces deux étages possédaient des latrines (6), le bas de la tour adjacente pouvait servir de fosse d'aisance qui recevait les dépôts des latrines. D'autres plus simples se contentaient du déversement dans les fossés au bas des remparts. Notre donjon devait avoir une hauteur entre 25 et 30 mètres.

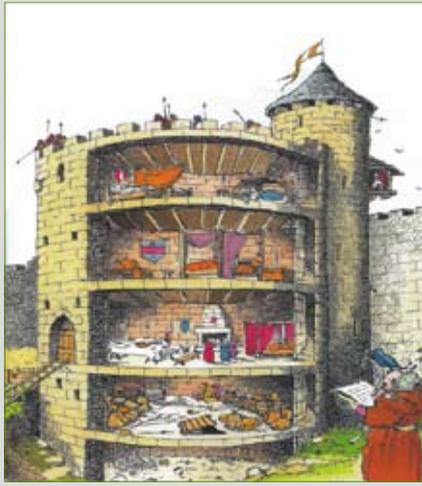
Le château-fort de Port-Mort possédait une particularité, le 1^{er} fossé ne faisait pas le tour du donjon. Du côté de la Seine le mur d'enceinte était attenant au donjon par un simple chemin de ronde et n'était pas séparé de celui-ci par un fossé. Cette nuance s'explique par l'abrupt de la falaise, sans palier de refuge pour des troupes ennemies. Par ailleurs la géologie du sol, roches, rendait le sapage difficile par les attaquants. La sape consistait à creuser une galerie sous le mur d'enceinte en étayant au fur et à mesure avec des poutres de bois. Ensuite, le mineurs mettaient le feu aux poutres ce qui provoquait l'écroulement des fondations et donc du mur. Pour se protéger de ce type d'attaque il fallait construire sur une base solide (rocher). De plus en contrebas du donjon, une protection de taille et sacrée était présente, l'église de Saint-Martin-de-Châteauneuf placée sous le vocable de l'abbaye de Mortemer. Mais en cas d'attaque le donjon possédait des bretèches à mâchicoulis (7) et la tour munie d'hourds (8).

Mais sur le site, il ne reste pas que des parties du donjon et les armures de la tour. De part en part nous pouvons découvrir des parties basses des murs d'enceintes. Certains font encore plus de 2 mètres de haut pour une épaisseur de 1,70 mètres. En face de l'entrée probable du donjon l'embase du mur ayant survécu est de 3 mètres.

J'ai pris rendez-vous avec la responsable du service régional de l'inventaire de Haute-Normandie qui dispose d'inventaires topographiques sur le château-fort, la tour moulin et les anciennes églises pormortaises, afin de comparer et croiser ces données avec mes relevés et les documents divers collectés comme les comptes du rôle de l'échiquier concernant les constructions des forteresses de Richard Coeur de Lion. Nous pourrons ainsi dans la suite de cet article retracer les contours et la forme de cette place forte.

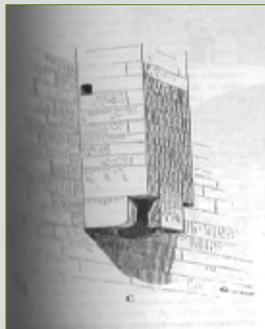
À SUIVRE...

(5) Donjon médiéval



(6) Latrines

Nom exclusivement au pluriel. Les latrines extérieures lieu d'aisance de l'époque. Les toilettes du moyen âge à ne pas confondre avec les hourds ou les bretèches puisque les latrines puisque les latrines se trouvaient en surplomb des remparts du château-fort. Elles étaient construites en bois ou en pierre.



Encyclopedie médiévale Viollet Le Duc

(7) Bretèches à mâchicoulis

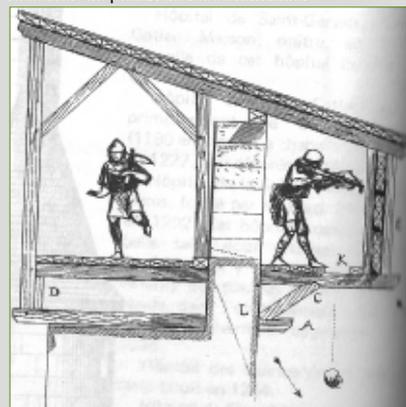
Logette rectangulaires faisant saillie sur une façade pour renforcer les défenses. Elles étaient munies de mâchicoulis, mot provenant de «mâcher» (écraser) et de «coulis» (action de couler). Construction permettant de jeter verticalement des projectiles et des matières incendiaires à la verticale.



Encyclopedie médiévale Viollet Le Duc

(8) Hourd

Galerie de bois établie en surplomb autour du sommet des murs ou des tours d'un château-fort. Les hourds sont en général munis de mâchicoulis. Pour résister aux flèches enflammées les hourds sont recouvert de peaux de bêtes humides.



Encyclopedie médiévale Viollet Le Duc

MISE EN VALEUR DU SITE DE CHATEAUNEUF

En partenariat, l'Association pour la Sauvegarde du Site de Port-Mort et la Commune de Port-Mort, se sont engagées dans la sauvegarde et la mise en valeur de la butte de Châteauneuf. L'ASSPM a déjà fait un gros travail de nettoyage et de protection de la faune et de la flore. Ses animations nombreuses autour de Blanche de Castille contribuent à faire connaître l'action entreprise.

Concernant la sauvegarde du patrimoine cette année va rentrer dans le vif du sujet. Dès le mois de juin des travaux de renforcement et mise en sécurité de la tour moulin vont être réalisés afin de stopper la dégradation de celle-ci. Les dépenses inscrites au budget annexe de la vieille tour ont été financées par des subventions de la commune de 3 000 €, un don de l'ASSPM de 1 300 €, ainsi qu'un don d'un particulier.

Il faudra ensuite financer la deuxième phase de restauration de la tour moulin de rejointement total. La commune a sollicité une subvention parlementaire, a pris contact avec la fondation du patrimoine qui peut nous aider à trouver des financements.

Rendez-vous avec M^{me} France Poulain, architecte des bâtiments de France a été pris, afin d'obtenir des conseils sur comment faire et surtout ne pas faire, pour sauvegarder ce qui nous reste de ce patrimoine historique afin de les transmettre aux générations futures.

VOUS POUVEZ NOUS AIDER PAR VOS DONS

La commune a créé un budget annexe affecté à la gestion de la restauration de la vieille tour et du site de Châteauneuf. Après un peu de balbutiements, la possibilité de déductions fiscales est opérationnelle et des dons de particuliers ou mécénat d'entreprise peuvent être collectés.

L'intégralité des dons sera versée sur ce budget. Vos dons seront à faire parvenir à la Mairie à l'ordre du Trésor Public. C'est le même Trésor Public qui vous établira le reçu fiscal vous permettant de déduire ce don.

À quelle déduction fiscale ai-je droit en faisant des dons pour la restauration de la vieille tour ?

- Pour chaque don, vous avez droit à une déduction fiscale égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter pendant 5 ans le montant de l'excédent et bénéficier de la déduction d'impôts dans les mêmes conditions.

- Par exemple, si vous faites un don de 100 €, vous pouvez déduire 66 € de votre impôt sur le revenu. Votre don vous coûtera donc en réalité 34 € seulement.

- Si vous êtes imposable à l'ISF, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 75 % du montant de votre don, sur cet impôt. Attention : les déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF ne sont pas cumulables.

Sur ma déclaration d'impôts, où dois-je déclarer mes dons pour la restauration de la vieille tour ?

- Inscrivez le montant global de vos dons annuels au profit de la restauration de la vieille tour, ou à l'ensemble des associations que vous soutenez, dans la case UF de votre déclaration annuelle des revenus.

➤ OÙ IRONS-NOUS DIMANCHE 11 par **Bernard Ciret**

Lyons-la-Forêt et ses environs

➤ 31 kms ⌚ 38 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]

Si vous avez choisi un week end non pluvieux, partons découvrir un charmant petit village au cœur d'une forêt de hêtres : Lyons-la-Forêt. Si vous avez pris la route par les Andelys et Écouis vous arriverez directement sur la place des halles, ou plus exactement sur le marché couvert. Vieux de 400 ans, le marché s'y tient toujours le jeudi.



Halles de Lyons

Avec les siècles la vie s'est organisée autour de cette place centrale. Je vous conseille de faire une halte à la terrasse d'un des nombreux cafés et d'admirer dans ce cadre typiquement normand la fontaine, les hôtels, restaurants, et boutiques qui bordent la place. Le plus difficile sera de trouver une place pour votre voiture, car ce lieu attire beaucoup de touristes.



Rue de Lyons



Maison Ravel

Après ce repos, prenez à pied la rue de l'hôtel de ville, et admirez toutes ces vieilles maisons. Avec ses rues pavées on se croirait dans un autre siècle. Claude Chabrol y a tourné de nombreuses scènes du film *Madame Bovary* à l'automne 1990.

Continuez votre chemin en tournant toujours à droite, jusqu'à la rue de la liberté, et au croisement avec la rue d'enfer admirez la maison où vécut pendant quatre ans le musicien et compositeur Maurice Ravel dont beaucoup d'entre nous n'ont retenu que le *Boléro* ! En poursuivant votre chemin vous retombez sur la place des halles.

Vous pouvez maintenant reprendre votre voiture et vous diriger vers le **château de Vascoeuil**, qui se situe à 13 km de là.



Château de Vascoeuil

Cette demeure du XIV^e et XVI^e siècle dont la cour d'honneur comprend un immense colombier, est située sur un terrain de trois hectares. Derrière le château se trouve un parc à la française où sont exposées de nombreuses sculptures.

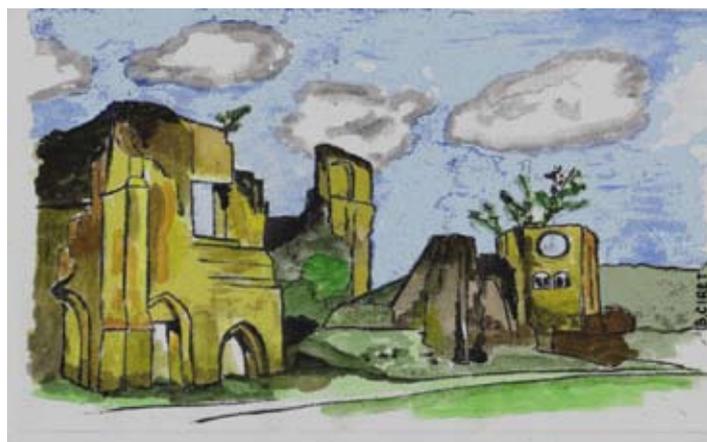
Chaque année le château présente des expositions à thèmes. En ce moment vous pouvez voir.

Un peintre d'origine japonaise Masao HAJIMA né en 1949 à Tokyo.

Un photographe : Thierry André Pierre présente « La couleur des lieux ».

Un verrier : Ada Loumani et ses vases polychromes.

Sur le chemin du retour je vous propose de visiter l'**abbaye de Mortemer**, qui se situe à 5 km au sud de Lyons-la-Forêt.



Construite en 1134, à la demande du duc de Normandie et roi d'Angleterre, elle fut édifée en bordure d'un immense marécage. Lieu choisi pour son calme propice à la prière. Les moines, de l'ordre des Cisterciens, vivaient en complète autarcie, grâce au pigeonnier, aux poissons, au vin et au miel de leur production. Ils pratiquaient également l'élevage d'animaux et faisaient leur pain et leurs hosties eux même.

De l'abbaye il ne reste plus que des ruines. Elle fut détruite, en 1789, à la Révolution française. Mais déjà l'activité était déjà plus que réduite. Il ne restait plus que quatre moines qui furent massacrés par les révolutionnaires.

...

La grande bâtisse au centre de la propriété fut construite au XVIII^e siècle. À l'intérieur se trouve un musée qui retrace la vie des moines. Dans le sous-sol grâce à un système de son et lumière, vous vous laisserez emporter dans un monde de légendes relatives à l'abbaye.



La légende qui perdure le plus est celle de Mathilde, petite-fille de Guillaume le Conquérant. Elle erre depuis huit siècles à l'intérieur des ruines de l'abbaye, dans les couloirs, et près des étangs marécageux. Mariée dès l'âge de six ans au vieil empereur d'Allemagne, puis au duc d'Anjou, elle fut maudite pour ses mœurs libérées. Cloîtrée pendant 5 ans dans une chambre, elle revint après sa mort à Mortemer, hanter les lieux, victime de sa solitude.

Par une nuit de pleine lune, vous pouvez éventuellement l'apercevoir. Mais attention, si vous la voyez gantée de noir vous risquez de mourir dans l'année, en revanche si elle est gantée de blanc, c'est signe de naissance ou de mariage.

Mais ne vous affolez pas, c'est une légende !



■ Photos et aquarelle Bernard Ciret, sauf photo Mathilde.

AMELIORATION DE L'HABITAT

des aides spécifiques en faveur de la maîtrise de l'énergie

Dans le cadre du programme : « Habiter mieux »

Le programme « Habiter mieux » propose aux propriétaires occupants modestes de les aider à améliorer le confort thermique de leur logement, en subventionnant des travaux assurant un gain de 25% sur leur consommation énergétique.

Avec deux objectifs : les aider à se chauffer correctement et réduire leurs factures.

Afin de soutenir les projets des particuliers, plusieurs partenaires, se sont engagés dans le cadre d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) dans le département de l'Eure.

Le programme « Habiter mieux » c'est, dans le département de l'Eure :

- une prime d'Etat d'un montant minimum de 1600 € au titre des « investissements d'avenir » versée en complément des aides aux travaux de l'Agence Nationale de l'Habitat.

- une aide complémentaire du Conseil Général de l'Eure ou de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ou du Grand-Evreux Agglomération, ou d'autres collectivités locales.

Dans ce cas, l'aide « Habiter mieux » est augmentée du même montant (dans la limite de 500 €) soit un montant maximum de l'Aide Solidarité Ecologique (ASE) de 2100 €.

Comment en bénéficier ?

- ▶ vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire
- ▶ votre logement doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé
- ▶ le logement ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat (comme un prêt à taux zéro), depuis 5 ans
- ▶ vous devez respecter les plafonds de ressources de l'ANAH
- ▶ Les travaux à entreprendre doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%, ils ne doivent pas être commencés avant le dépôt de votre dossier et doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.

Avec le programme « Habiter mieux », un opérateur ou professionnel agréé, proche de chez vous, vient vous rendre visite pour établir avec vous un diagnostic des meilleurs travaux à entreprendre en fonction des caractéristiques de votre logement. Il vous accompagnera de manière adaptée dans l'ensemble de votre projet (démarches, définition avec vous du projet de travaux permettant d'atteindre une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%, élaboration du plan de financement, montage du dossier...).

Si vous souhaitez des informations à ce sujet, ou une documentation, n'hésitez pas à nous contacter.

Avril 2012



Agence Départementale d'Information sur le Logement
8 boulevard G. Chauvin - 27007 EVREUX CEDEX
Tél. : 02 32 24 06 66

Approbation du compte-rendu en date du 7 décembre 2011

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2011

Il n'est pas possible de le voter avant le compte de gestion et les services fiscaux ne sont pas en mesure de le fournir si tôt. Cependant, le résultat des comptes de l'année 2011 est dressé.

M^{me} Belan, Percepteur des Andelys, propose de certifier les résultats présentés. Ce qui permet de les affecter et de les reprendre pour le budget primitif 2012.

Affectation des résultats

Section d'investissement

Excédent reporté : + 78 007,92 €

Solde des restes à réaliser :- 325 299 €

Soit un solde déficitaire:- 247 291,08 €

Section de fonctionnement

Excédent cumulé: + 268 815,39 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 247 291,08 €, le conseil municipal décide d'affecter :

- en réserve au compte 1068, en investissement recettes : 247 291,08 €
- en report de fonctionnement au 002 (recettes) : 268 815,39 – 247 291,08 € = 21 524,31 €.

BUDGET PRIMITIF 2012

M^{me} Alquier précise que la Caisse des Dépôts et Consignation a la possibilité de nous accorder un prêt (offre valable sur une très courte période) à la condition que tous les documents nécessaires soient déposés le 30 janvier au plus tard, dont le budget primitif 2012. C'est pourquoi elle propose de

le voter avec les recettes de l'an passé et les travaux déjà décidés en investissement.

Le taux des impôts et les subventions aux associations seront votés lors de l'établissement du budget supplémentaire qui aura lieu en mars/avril. Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

Maison pour tous : approbation Avant Projet Définitif

L'avant projet de la Maison pour tous est présenté au Conseil municipal en tenant compte des remarques formulées lors du précédent conseil du 7 décembre 2011.

BUDGET PRIMITIF 2012 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général		136 000 €
Achats non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	75 800 €	
Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurances, ...)	41 300 €	
Autres services extérieurs (fêtes et cérémonies, Télécom, annonces, études, ...)	17 300 €	
Impôts et taxes	1 600 €	
Charges de personnel		178 110 €
Charges de gestion courante		63 422 €
Participation aux syndicats, contingent incendie.	24 922 €	
Subvention au Centre Communal d'Actions Sociales	2 000 €	
Subventions aux associations	5 200 €	
Budget annexe de la Vieille Tour	1 000 €	
Indemnités des élus	30 300 €	
Intérêts des emprunts		6 241 €
Charges exceptionnelles (réserves)		58 989 €
Opérations d'ordre entre sections		552 €
Virement à la section d'investissement		82 452 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2012		525 766€

BUDGET PRIMITIF 2012 RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Excédent antérieur reporté		21 524 €
Remboursement sur rémunération du personnel (Assurance maladie)		1 000 €
Produit des services (cantine scolaire)		28 100 €
Impôts & taxes		314 166 €
Contributions directes	254 182 €	
Taxes sur les pylônes	5 800 €	
Autres taxes (dont compensation & solidarité rurale C.C.A.E.)	54 184 €	
Dotations et participations		148 286 €
Dotations de l'Etat	134 586 €	
Compensation d'exonérations par l'Etat	8 700 €	
Fond départemental de la Taxe Professionnelle	5 000 €	
Autres produits de gestion courante (loyers perçus et locations salles)		12 190 €
Produits exceptionnels		500 €
Opérations d'ordre entre sections		552 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2012		525 766€

BUDGET PRIMITIF 2012 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement reporté	0 €
Remboursement des emprunts	29 644 €
Reprofilage rue de Châteauneuf (R.A.R)	37 666 €
Renforcement électrique et effacement réseau rue de Pressagny (R.A.R)	55 280 €
Frais d'études P.L.U. (R.A.R)	29 840 €
Trottoir >Mairie à la boulangerie (R.A.R)	15 589 €
Aménagement parking du plateau sportif (R.A.R)	33 838 €
Mise sous alarme bâtiments (R.A.R)	2 100 €
Plateau multi-sports (R.A.R)	67 086 €
Maison pour tous (R.A.R et complément)	364 000 €
Solde viabilisation des Loges (R.A.R)	1 852 €
Feux tricolores carrefour sortie Vernon	31 059 €
Achat de matériel (aspirateur, matériel de bureau)	1 273 €
Rénovation église (R.A.R)	9 315 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2012	678 542€

BUDGET PRIMITIF 2012 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement antérieur reporté	78 007 €
Opération d'ordre entre section	552 €
Virement de la section de fonctionnement	82 452 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	247 292 €
Remboursement de T.V.A.	6 200 €
Taxe locale d'Equipement	3 000 €
Subvention Etat Maison pour tous (R.A.R)	76 392 €
Subventions P.L.U. (R.A.R)	4 260 €
Subvention Conseil Général feux tricolores	10 387 €
Emprunt	170 000 €
Solde viabilisation des Loges (R.A.R)	1 852 €
Feux tricolores carrefour sortie Vernon	31 059 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2012	678 542€

Il est noté que le changement d'emplacement de la porte de la cuisine a été omis par l'architecte et que la remarque lui a été faite. Le Conseil municipal doit se prononcer sur quatre derniers points afin que le cabinet d'architectes puisse poursuivre la rédaction des descriptifs des lots.

1) Option volets roulants sur les menuiseries extérieures :

Cette option est chiffrée pour un montant supplémentaire de 12 000 € H.T. Après délibération le Conseil décide de ne pas opter pour l'installation de volets roulants.

2) Cloison mobile :

La cloison mobile permettant la création d'une 3^e pièce temporaire s'élève à 10 000 € H.T. déjà inclus dans l'estimatif des travaux. Le Conseil municipal au vu de la très faible utilisation de ce système installé à la Maison de village décide de retirer du projet cette cloison, l'alternative d'une pièce séparée étant possible en salle 3.

3) Séparation de la salle 3 avec l'autre salle :

Lors du dernier conseil du 7 décembre dernier, il avait été demandé à l'architecte de prévoir une porte double à la place du volet roulant. Celui-ci a maintenu dans son projet un volet roulant de 3 m de large, prix de revient estimé 2 400 € H.T.. Après débat, le Conseil confirme sa précédente décision et demande à ce que le volet soit remplacé par un porte double en 1,8 m type « 93204 ». M. Lehalleur suggère que le bâti soit placé de façon à ce que les portes puissent s'ouvrir complètement et se rabattre à plat sur le mur. Le Conseil retient cette idée qui sera transmise à l'architecte.

4) Plus value pompe à chaleur :

Lors de la remise des documents A.P.D. le cabinet d'architecture nous a proposé pour être aux normes Bâtiment Basse Consommation, conformément au Grenelle 2, d'utiliser comme moyen de chauffage un système de pompe à chaleur.

Ce moyen entraîne une plus value variant d'environ 20 000 € à 33 000 € H.T. suivant le système retenu « Air/Eau », « Eau/Eau » en géothermie ou « Eau/Eau » sur nappe. Suivant le système retenu la consommation d'énergie sera divisée par 2,7 à 5.

Le Conseil décide d'opter pour ce système de chauffage et souhaite que l'appel d'offre soit réalisé avec les trois options, le choix définitif sera fait après ouverture des plis.

Le Conseil municipal autorise M^{me} Alquier ou un de ses adjoints à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour une pompe à chaleur Eau/Eau sur nappe.

M^{me} Alquier et M. Lordi sont chargés de rencontrer et de transmettre toutes ces décisions au cabinet d'architecture.

Autorisation signature de prêt suite à la décision du 24 novembre

Le Conseil décide la réalisation d'un prêt Financement Collectivités Locales de 170 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financement de la construction de la Maison pour tous, opération d'investissement prévue au budget primitif 2012 pour un montant de 364 000 €.

Délibéré :

Pour le financement de cette opération, M^{me} Alquier, maire de Port-Mort est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt à taux fixe d'un montant de 170 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 12 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,42 %
- Amortissement : naturel.

À cet effet, le Conseil autorise M^{me} Alquier, maire de la commune délégataire dûment habilitée, à signer seule le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Demande de subvention feux tricolores suite au Conseil municipale du 18 juillet 2011

Après chiffrage pour l'installation de 3 feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la rue du Moulin à vent, pour un montant 25 969 € H.T., le Conseil municipal autorise M^{me} Alquier ou un de ses adjoints à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Eure, au titre des amendes de police.

Cette subvention est de l'ordre de 40 % du montant H.T. soit 10 387 €.

Délibération conjointe avec la CCAE pour la rue de Châteauneuf

Considérant les travaux réalisés par l'entreprise *Gagneraud* pour le compte de la CCAE 2011, sur la commune de Port-Mort ;

considérant qu'il s'agit d'équipements durables installés, rue de Châteauneuf, dans le cadre de la création d'assainissement en traverse ;

considérant le montage financier proposé ci-dessous :

	Financement
DGE	6 020,10 €
Port-Mort	37 665,72 €
CCAÉ	37 665,72 €
CCAÉ (TVA)	15 944,92 €
Montant Total TTC	97 296,46 €

Après avoir délibéré,

Décide d'autoriser M^{me} Alquier ou l'un de ses adjoints à effectuer le règlement du fond de concours correspondant à la commune de Port-Mort, relatif à l'opération de travaux de voirie : « Assainissement en traverse, rue de Châteauneuf », suivant le montage financier ci-dessus pour un montant de 37 665,72 €.

Branchement EDF terrain des Loges : remboursement

Le montant des travaux de viabilisation ERDF du terrain à bâtir rue des Loges s'élève à 778,60 € en ce qui concerne le passage sur le domaine public. Le compteur à mettre sur le domaine privé pour 281,30 €.

La viabilisation du terrain des Loges que l'on a vendu comprenait le branchement EDF. Celui n'a pas été mis en place avant la vente car la commune aurait du payer l'abonnement entre le moment de l'installation et la vente. Le Conseil Municipal donne son accord pour que ces frais d'accès au compteur électrique soient pris en charge par la commune, le terrain de la rue des Loges ayant été vendu viabilisé.

Suivant les modalités de règlement, cette somme sera versée soit directement à EDF, soit remboursée à M. Comparin & M^{me} Toumire.

Date des conseils municipaux 2012

Le principe de tenir les conseils le dernier mercredi du mois est retenu, soit :

29 février, 28 mars (budget), 25 avril, 30 mai, 27 juin, 29 août, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre.

■ QUESTIONS DIVERSES

Les dates des prochaines élections sont annoncées pour que les conseillers puissent, dans la mesure du possible, se libérer pour tenir le bureau de vote à savoir :

- Élections présidentielles : les 22 avril et 6 mai.
- Élections législatives : les 10 et 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gilles AULOY, pouvoir donné à M. TRÉGLOS, Blandine OLDRA, pouvoir donné à Mme POEZEVARA, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Christian LORDI

Horaires



Lundi - Mardi - Mercredi
8 h 45 - 12 h 30
13 h 45 - 17 h 30

Jeudi
8 h 45 - 12 h 30
13 h 45 - 18 h 30

Vendredi
8 h 45 - 12 h 30
13 h 45 - 16 h 30



CONSEIL du 29.02.12

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 25 janvier 2012

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Plan Accessibilité Voirie et Espaces Publics (PAVE)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45),

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Par délibération en date du 8 décembre 2010, la Commune a lancé la procédure d'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Suite à l'élaboration du diagnostic de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, le conseil s'est attaché à déterminer les secteurs géographiques pertinents en vue du respect de la chaîne des déplacements les plus fréquents sur la commune. Il s'agit d'assurer une continuité des cheminements piétons reliant les lieux publics ou présentant un intérêt pour le public.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 – D'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

Article 2 – D'autoriser le maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent.

Dans un souci d'économie pour notre village, M^{me} Alquier a établi le plan présenté puisque la réglementation nous autorise à établir celui-ci en régie communale.

Les enjeux principaux du diagnostic établi concernent essentiellement, dans un premier temps, l'accès aux commerces et services publics (école, maison de village, église, mairie...), c'est à dire de la rue de Falaise jusqu'à l'Auberge des Pêcheurs. Cependant, des aménagements s'avèrent difficiles en raison de la largeur des trottoirs longeant la départementale.

Comme chacun peut le constater, des trottoirs viennent d'être réfectionnés pour desservir les commerces de la boucherie et de la boulangerie, une place pour personne à mobilité réduite étant existante sur le parking de l'école (les possibilités d'élargissement de cette place sont à l'étude). L'accès de l'école primaire reste à améliorer et celui de l'école maternelle est aux normes. En ce qui concerne le café de la mairie, celui-ci est accessible par le parking de la Maison de

Village, en passant par la véranda donnant sur la place. L'accès de la mairie et de l'église est également prévu par le biais de ce parking. Une zone « 30 » est d'ailleurs prévue dans le but d'assurer la sécurité des usagers.

Lors de prochaines tranches de travaux, il est également prévu d'abaisser les hauteurs d'accès aux trottoirs, là où cela sera nécessaire (exemple : au niveau du feu tricolore).

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments, le conseil municipal envisage la possibilité de réfectionner les sanitaires de l'école primaire en prévoyant des portes et accès dimensionnés aux nouvelles normes.

Un diagnostic a également été établi sur les autres rues, mais la mairie n'a actuellement pas les moyens financiers de prévoir des aménagements ; c'est pourquoi il est choisi de privilégier actuellement le centre du village. Comme le prévoit la loi, le conseil municipal décide une révision périodique de ce document qu'il fixe tous les trois ans.

L'intégralité du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, est consultable et téléchargeable sur le site Web de la commune:
www.port-mort.com

Devis pour vannes thermostatiques à l'école

Lors de l'établissement des restes à réaliser, le devis signé pour installer des vannes thermostatiques sur le chauffage n'avait pas été pris en compte, alors qu'il s'agit d'un investissement et non d'un entretien courant.

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 1 200 € sur le compte 2188 (achat de matériel) pour la porter au compte 2313 (travaux de bâtiments).

Devis pour carte du P.L.U.

L'urbaniste propose la réalisation d'un plan communal informatisé dans le but de nous fournir des plans de meilleure qualité. En effet, les plans numérisés fournis par l'Etat ne permettent pas de porter toutes les informations demandées et les numéros parcellaires ne sont pas assez lisibles. Ces plans proposés permettront également d'ajouter les trames des bâtiments. Il sera possible de caler ces plans numérisés avec la BD ortho des plans aériens.

Le devis proposé par Eurotop s'élève à 580 € pour la fourniture de cette BD parcellaire, plus une prestation de 150 € pour un calage de la BD parcellaire sur la BD ortho. La fourniture initiale du plan a été ramenée à 500 €, soit une dépense totale H.T. de 650 € pour ce document.

Dans le souci d'obtenir un document plus lisible et plus précis le conseil municipal accepte ce supplément de dépense. Celle-ci sera inscrite au budget supplémentaire et M^{me} le maire ou M. Auloy sont chargés de signer l'avenant au marché initial passé avec Eurotop.

Point sur les travaux et inauguration du plateau sportif

Les revêtements du plateau sportif et du parking sont terminés. L'installation des équipements sportifs devrait commencer dès la semaine prochaine et multiclo devrait ensuite enchaîner sur la pose de la clôture. On espère donc une mise en service de ce terrain de sport pour début avril. Pendant les heures de classe et les jours d'ouverture du centre de loisirs, ce terrain sera ouvert aux enfants et adultes encadrants. En dehors de ces périodes, il sera mis à disposition du public en accès libre.

Le Conseil Municipal décide de prévoir une inauguration dont la date sera définie ultérieurement.

Point sur le forage E.M.S.

M^{me} Alquier informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine a déposé une demande de permis de construire, pour le forage en eau et une autre pour le réservoir d'eau (ces deux demandes étant dans deux endroits différents).

Ces deux projets nécessitent une extension électrique qui sera prise en charge par le pétitionnaire du permis.

Permanences des bureaux de vote

M^{me} Devouge demande aux conseillers de donner leur disponibilité pour tenir le bureau de vote lors des élections présidentielles et des élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, .

Absents : Alain TRÉGLOS, pouvoir donné à M. AULOY, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

REPAS DES ANCIENS

Pour des raisons pratiques et de disponibilité des élus, beaucoup d'obligations arrivant en début d'année comme par exemple l'élaboration et le vote du budget, l'organisation des élections et la tenue du bureau de vote, le Conseil municipal a décidé de fixer la date de ce repas au premier dimanche du mois d'octobre.

Cette année il aura donc lieu de :

DIMANCHE

7

OCTOBRE

à la Maison du village.

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 29 février 2012

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion : budget général et budget annexe Vieille Tour

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques aux comptes administratifs qui vont suivre, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2011 présenté par la Perception, pour le budget communal et pour le budget annexe de la Vieille Tour.

Compte Administratif 2011 du budget général

La section de fonctionnement (tableaux N° 2 et 3) laisse donc apparaître un excédent cumulé de 268 315,39 € et celle d'investissement (tableaux N° 4 et 5) un excédent cumulé de 78 007,92 €.

Il est rappelé que cet excédent est notamment utilisé pour le solde des restes à réaliser (report d'investissement) dont le montant s'élève à 325 299 €.

Compte administratif du budget annexe : Vieille Tour

1 000 € ont été portés en recettes au compte 7474 (participation de la commune) , 1 020 € en report de fonctionnement, soit un budget total de 2 020 € représentant le résultat de clôture, aucune dépense n'ayant été effectuée en 2011.

Cette sera reporté au budget primitif de l'année 2012, en section d'investissement, en raison des travaux de conservation de l'édifice qui doivent être réalisés prochainement.

Les comptes administratifs du budget communal et du budget annexe de la Vieille Tour sont approuvés à l'unanimité (sauf par Mme le Maire qui n'a pas pris part au vote, et qui avait quitté la salle).

Budget primitif – budget annexe « Vieille Tour »

(Voir tableaux N°1)

Ce budget reprend les décisions antérieures, soit les travaux de préservation urgents et des travaux de consolidation pour lesquels une demande de subvention parlementaire est en cours.

Budget supplémentaire 2012

Le vote du budget primitif ayant eu lieu en début d'année, en raison de la demande d'emprunt pour «La Maison pour Tous », il convient de reprendre certains postes budgétaires par rapport aux chiffres qui nous ont été fournis.

Pour l'élaboration de budget supplémentaire les délibérations suivantes ont été prises :

• Vote du taux des impôts locaux

Compte tenu de la conjoncture économique, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année. Il est précisé que les bases ayant augmenté, le produit augmente proportionnellement.

La taxe d'habitation est à 9,45 %, la taxe sur le foncier non bâti à 40,33 % et sur le foncier bâti à 18,35 %, pour un produit attendu de 258 081 €.

• Subvention aux associations et au C.C.A.S.

Compte tenu des besoins budgétaires du centre communal d'action sociale, la subvention apportée à ce budget annexe du C.C.A.S. se monte à 4 000 € pour cette année.

TAB N° 1 BUDGET 2012 ANNEXE VIEILLE TOUR			
Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
61552 - Entretien de bâtiment	156 €	7474 - Subvention communale	1 000 €
023 - Virement à la section investissement	2 144 €	7713 - Don Association sauvegarde PM	1 300€
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
2 300 €		2 300 €	
Section d'investissement			
2313 - Travaux bâtiments	4 164 €	1068 - Excédent de fonct. reporté	2 020 €
		021 - Virement du bud. fonctionnement	2 144 €
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
4 164 €		4 164 €	

TAB N° 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
Charges à caractère général		
Achats non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	70 400 €	68 706.76 €
S. extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurances, ...)	57 465€	59 496.49 €
Autres S. extérieurs (fêtes et cérémonies, Télécom, annonces, études,	17 300 €	16 223.04 €
Impôts et taxes	1 500 €	1 524.00 €
Charges de personnel	186 165 €	183 401.60 €
Charges de gestion courante		
Participation aux syndicats, contingent incendie.	25 737 €	24 462.00 €
Subvention au Centre Communal d'Actions Sociales	2 000 €	2 000.00 €
Subventions aux associations	5 210 €	5 210.00 €
Budget annexe de la Vieille Tour	1 000 €	1 000.00 €
Indemnités des élus	30 470 €	30 191.50 €
Intérêts des emprunts	7 441 €	7 440.91 €
Charges exceptionnelles (réserves)	2 159 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	552 €	70 552.00 €
Virement à la section d'investissement	246 360 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011	653 759 €	470 208.31€

TAB N° 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
Excédent antérieur reporté	141 713 €	141 713.04 €
Remboursement sur rémunération du personnel (Assurance maladie)	4 700 €	4 733.28 €
Produit des services (cantine scolaire)	28 000 €	27 969.09 €
Impôts & taxes		
Contributions directes	255 085 €	254 182.00 €
Taxes sur les pylônes	5 400 €	55 742.00 €
Autres taxes (dont compensation & solidarité rurale C.C.A.E.)	39 939 €	39 939.00 €
Taxes droit de mutation	6 500 €	8 154.00 €
Fonds garantie	7 245 €	7 245.00 €
Dotations et participations		
Dotations de l'Etat	135 619 €	145 007.92 €
Compensation d'exonérations par l'Etat	5 960 €	5 959.00 €
Dotation recensement	0 €	2 999.00 €
Fond départemental de la Taxe Professionnelle	8 768 €	8 768.00 €
Autres produits de gestion courante (loyers perçus et locations salles)	11 400 €	12 485.56 €
Produits financiers	0 €	5.36 €
Produits exceptionnels	3 430 €	74 191.39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011	653 759 €	739 023.70€

■ QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec l'ALPM

La commission des associations souhaite rencontrer le bureau de cette association afin de faire le point sur le budget des équipements.

Jeux pour enfants

Les socles viennent d'être coulés en vue de leur installation derrière la maison de village.

Concours peinture et photo

Le Conseil Municipal, comme cela se fait depuis plusieurs années, confirme qu'il est remis un bon d'achat pour le prix de la mairie :

- pour l'exposition des peintures
- pour l'exposition des photos.

Ces deux bons s'élèvent à 50 € chacun.

Film anti-solaire pour la bibliothèque

La mairie ne possède pas de compte chez le fournisseur où peut être achetée cette fourniture. Il est demandé à l'ALPM de procéder à cet achat.

Barrières

Les barrières du parking de la maison de village seront enlevées pour être mises le long du trottoir de la D 313 (entre la mairie et l'école). Des pierres seront mises à la place pour protéger le terrain de boules.

T.N.T.

M. Plé fait remonter des observations qui lui ont été faites quant à la mauvaise réception des chaînes chez certaines personnes. Un numéro était à disposition du public lors de la mise en place de la T.N.T., mais il n'existe plus actuellement.

Chacun doit voir avec son installateur d'antenne ou de satellite.

Augmentation de la TVA

M. Lordi s'interroge sur l'impact financier lorsque celle-ci sera appliquée, notamment par rapport aux investissements et au fond de compensation de la TVA.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 40.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ.

Absents : Gilles AULOY, pouvoir donné à M. TREGLOS, François LEHALLEUR, Blandine OLDRA, pouvoir donné à M. LEHALLEUR, Marie-Claire POEZEVARA, pouvoir donné à M^{me} DEVOUGE-BOYER, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

les 5 erreurs par CIRET

#1 L'ÉPOUVANTAIL



Le copiste a commis 5 erreurs en reproduisant l'aquarelle à gauche : retrouvez-les !

Solution en page 23



PM by night by Pauline Pitou

SUDOKU'S 22 par Sudoku Infini® Mindscape®

Normal 12 min.

9					5			
				9	3	6		8
6	7			4	2			3
2		8	9					
7			3	2			9	6
			4					2
		9		7		2		
5				3				1
		2		1		7		

Difficile 18 min.

		5		2		7		
			8					
7			5			2	3	
	4				8			
						4	1	5
2				5				
		1			4		8	9
	8		6					2
		3						

Très difficile 25 min.

					3			
7							2	9
	8		1	2		5		4
							4	
	9		2	1		6		7
		4		5	8			
2					9			6
8		3						
		5		7				1



LE CLUB DE TAROT

vous propose d'animer vos dimanches après-midi

Venez participer à des petits tournois en toute convivialité. Tournois réservés au pormortais, aux membres du club de tarot, et bien sur, à vos amis.

Mise de 5 € par participant.

Inscriptions intégralement reversées au 2 premiers.

Les dimanches réservés pour 2012 sont les suivants :

Dimanche 6 mai

Dimanche 3 juin

Attention toutefois : je me suis engagée à laisser la priorité à la location de la salle aux particuliers, n'hésitez donc pas à vous renseigner quelques jours avant pour confirmation de la date.

Rendez-vous à 13 h 30

Christine : 06 61 46 35 26

PHOTO MYSTÈRE DU N°55

La photo a été prise de l'intérieur de la véranda du café en pointant l'objectif vers l'ancien porche du presbytère, déplacé dans le mur d'enceinte de l'église. Le soleil frappant la maison de village de plein fouet dans mon dos, l'image de celle-ci par un jeu de réflexions dans la véranda et ce sous un certain angle se superposait à l'image de la réalité qu'aurait du capter l'objectif...

■ A.C.

SOLUTIONS JEUX 55

MOTS FLÉCHÉS 30

L	L	O	Z	R	V	B		
T	E	E	S	C	A	R	P	E
B	U	A	V	O	C	A	R	I
O	R	T	U	B	A	T	O	N
U	N	I	P	A	R	E	N	O
M	N	E	M	O	T	E	C	H
			O	U	T	H	A	U
A	M	A	N	D	E	N	U	E
I	E	R	R	I	B	R	A	V
C	E	D	R	E	A	Q	A	B
		A	I	R	S	U	N	I
U	R	N	E	A	N	E	S	A

MOTS FLÉCHÉS 31 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

TELS DES JARDINS	LIANT	SCOUT	SOUDÉ	OUI ANCIEN	ENFREINS	COMPLI-MENTS	DEUXIÈME VOYELLE
SPÉCIALISTE	INSTRU-MENT	RÉACTEUR	TEL CHARLIE	PROCÉDURE DE JUSTICE	ÉGOUTTOIR	APPRÉCIA	
CACHÉ		REPLI			HABIT DE MOINE		SANS COMPAGNIE
APRÈS L'ÉCHEC					PORT... DE PC		
		SERVICE SUPPLÉMEN-TAIRE		CONNU		SOUSTRATS	
						ENTOURÉ D'EAU	
REJETE			AVANT LA DS		MANOUCHE		
SORT DU LAC VICTORIA			EU LE DROIT		THERMES		
		POSSIBLE					APPRIS
		OISEAU DE MER					
PÉRIODE NOIRE	MARIE-JO-SEPH, DIT EUGÈNE			RÉVOLUTION		ÉCHAPPA-TOIRE	MARIN OU GEMME
				DANS L'AQUARIUM			
			FAIT D'ÊTRE UNIQUE				PRONOM PERSONNEL
			DE BONNE HUMEUR				DÉCHIFFRÉE
N'AURA PAS FROID AUX YEUX	COMPTES LES PRIÈRES					DISCIPLINE	LARGEURS
	LES AUTRES						
			...À MOELLE		ADJECTIF POSSESSIF		PREMIER
			ALTERNA-TIVE				LAIZE
							SOCIÉTÉ
GRANDE ABONDANCE	ASSOCIA-TION			REPLIS			
			EN FIN DE VIE		DU 21 JUIN AU 22 SEPTEMBRE		SECTION D'ASSAUT NAZIE

SUDOKU '521

6	4	3	9	8	2	1	7	5
7	9	8	4	5	1	2	3	6
1	5	2	6	3	7	8	9	4
4	1	5	2	7	9	6	8	3
8	7	6	5	1	3	4	2	9
3	2	9	8	6	4	5	1	7
2	6	4	3	9	8	7	5	1
9	8	7	1	4	5	3	6	2
5	3	1	7	2	6	9	4	8

3	9	5	4	7	1	8	6	2
6	4	8	3	9	2	5	7	1
1	7	2	5	8	6	3	9	4
5	2	3	6	1	7	9	4	8
9	8	6	2	4	5	1	3	7
4	1	7	9	3	8	6	2	5
7	5	9	8	6	4	2	1	3
2	6	4	1	5	3	7	8	9
8	3	1	7	2	9	4	5	6

1	3	7	2	8	5	9	4	6
8	2	4	6	1	9	3	5	7
6	9	5	4	3	7	2	1	8
9	6	1	7	2	4	8	3	5
2	5	8	3	6	1	4	7	9
4	7	3	5	9	8	1	6	2
5	8	6	1	4	2	7	9	3
7	4	9	8	5	3	6	2	1
3	1	2	9	7	6	5	8	4

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 h à 12 h

Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.



LES 5 ERREURS01

CONSEIL MUNICIPAL Maire Guillemette ALQUIER 1^{er} adjoint Christian LORDI 2^e adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 3^e adjoint Gilles AULOY 4^e adjoint Alain TRÉGLOS Conseillers Bruno ARGENTIN Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Blandine OLDRA Philippe PLÉ Marie-Claire POEZZEVERA

MENTIONS LÉGALES Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Guillemette ALQUIER Directeur de Rédaction Christian LORDI Vice-président du Comité Consultatif Communication Alain CLERFEUILLE 02 32 77 47 30 Membres du Comité Consultatif Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ Maquette Christian LORDI - Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage : ~500 exemplaires Dépôt légal Mai 2012 Internet : www.port-mort.com Courriel : journal@port-mort.com

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél./fax : 02 32 52 61 46
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com
• Horaires d'ouverture :
Lundi : 18h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
• **NOUVEAU** Horaires d'ouverture :
lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30
jeudi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30
vendredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo[®]

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations
22, rue de Seine
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Maçonnerie-Couverture

Patrick PIORKOWSKI • 6, rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71

Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAOUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67
courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

Portails automatiques

M.Mansouri *Cimes Ascenseurs*
26, rue de Pressagny
mob. : 06 72 69 14 91

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL. • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64
Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)
Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr
Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvagerie du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT
83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00
Dimanche : 7h30-13h00
Fermé le Lundi

Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste

Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00
Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

Pizzaiolo ambulancier [Le LUNDI à partir de 17h00]

NOUVEAU LA BOÎTE À PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 20 90 64 56

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

INDUSTRIE

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandetrobert.fr
Internet : www.allandetrobert.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURANT

L'Auberge des Pêcheurs (3^{ème} Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Chambre d'hôtes

Gérard TILLET • 11, rue de Loges
tél. : 02 32 52 71 15

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44

Cours de Français & Langues étrangères

Elsa CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15 • mob : 06 60 82 73 70
courriel : elsacieux@orange.fr

Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue
tél./fax. : 02 32 53 42 02 • mob : 06 88 47 02 36
courriel : thierry.derlon@orange.fr

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

Graphiste

Valérie TANTON
courriel : jonas11@wanadoo.fr
Internet - Développement de sites
Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

courriel : aclerfeuille@pixelografy.com

Internet : www.pixelografy.com

Locations meubles Paris, Port-Mort

Françoise CHAMPAGNE • 3 rue de la Vieille Tour
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr

Internet : www.location-paris-normandie.com

Location touristique (agrée *cléVacances*)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgout
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, s'adresser au :

- Secrétariat de mairie mairie@port-mort.com

- Vice-président du comité consultatif communication :

Alain Clerfeuille journal@port-mort.com